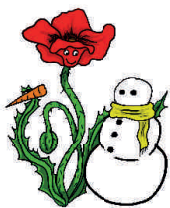


# La lettre d'information de Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie,

association pour la défense  
des chemins ruraux

n°14  
décembre  
2017



## EDITO du Président :

Mesdames,  
Messieurs,

Les chemins ruraux, on en parle...il faut en parler...

Les fêtes de fin d'année sont de bonnes occasions pour faire découvrir l'activité de notre association régionale à votre entourage. C'est bien souvent la meilleure publicité pour la réussite de belles démarches.

Félicitations à notre équipe et notamment à nos recrues du mois d'avril qui se sont très vite mises au travail avec passion et détermination et nous offre un beau bilan pour l'année 2017.

Bonnes fêtes et bien à vous tous et à vos proches.

Le Président  
Bruno CALLENS



## DOSSIER

Bilan de la 1ère année du projet "recensement et aménagement des chemins ruraux"



**Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie s'est développée sur l'ensemble de la région avec le**

**projet de recenser un maximum de chemins ruraux et d'envisager ensuite la valorisation de certains d'entre eux. En cette fin d'année, un premier bilan peut être dressé et il est très positif...**

L'association, pour la mise en place de l'opération de recensement, a recruté un chargé de mission par département grâce aux soutiens de ses financeurs. Sur une durée de 3 ans, il est ainsi prévu de recenser à minima 275 communes sur l'ensemble des Hauts de France.

Il faut savoir que le recensement réalisé par l'association n'offre pas qu'une simple liste des chemins ruraux de la commune. En effet, il s'agit d'un état des lieux complet accompagné de rappels et de préconisations de gestion. Ainsi, après cette étude, chaque commune dispose d'un plan de gestion avec une cartographie détaillée du maillage de chemins sur le territoire.

Le début des recensements n'a pu se faire qu'après la formation des salariés et la recherche de collectivités soit à partir de mai-juin. De plus, suite au départ du salarié du Pas de Calais, des difficultés sont survenues, notamment du fait de la disparition des contrats Emploi d'Avenir (à ce jour, il n'est pas encore remplacé).

Malgré cela, l'association compte déjà 125 communes engagées à la date du 13 décembre : 13 vont prochainement être recensées, 66 sont en cours et 46 sont finalisées, (seul leur plan de gestion est en cours de rédaction). L'équipe a donc atteint ses objectifs et 2018 s'annonce bien puisque plusieurs communes volontaires se sont déjà manifestées.

Le recensement présente plusieurs intérêts dont le fait d'aider, par une meilleure connaissance des chemins ruraux, à la mise en place d'actions de valorisation (par exemple, des aménagements environnementaux ou à vocation plus touristique)

C'est pour cette raison qu'en parallèle du recensement mené par l'association qu'elle soutient, la Région Hauts de France a proposé l'appel à projet "Nature en Chemins". afin d'apporter une aide aux collectivités pour la plantation de haies, de fruitiers et le semis de couverts herbacés le long des chemins. En tant que référent technique désigné par la Région, l'association a accompagné 13 collectivités pour le montage de leur dossier.

Cette opération sera menée en hiver et au printemps. Un bilan sera donc proposé dans la prochaine lettre d'information.

## Rubrique juridique

Le bornage des chemins ruraux



**Les chemins ruraux doivent parfois être bornés afin que les délimitations entre les propriétés soient reconnues. Mais comment se passe ce bornage ?**

Tout d'abord, relevant du domaine privé, il faut savoir que les dispositions relatives au bornage des propriétés privées s'appliquent aux chemins ruraux. A savoir, "tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës". De même, "la délimitation et l'établissement de bornes se font à frais communs au convention expresse de répartition différente des charges".

Selon la situation et les conflits inhérents, un accord amiable peut être recherché avec la présence d'un géomètre expert ou bien en cas de désaccord, d'absence, etc. le bornage deviendra judiciaire. Ainsi c'est le tribunal d'instance qui statuera en fonction des éléments apportés par chaque partie et pourra décider de la démolition s'il y a empiétement.

## Rencontres sur les chemins

une maman attentionnée mais impitoyable

Il existe des guêpes dites parasitoïdes qui vont neutraliser des insectes en les piquant à des endroits stratégiques. Après cela, elles transportent les proies à l'abri et pondent leurs larves dessus. Ces dernières vont alors se nourrir des insectes immobilisés mais encore en vie. Ces petits bébés prendront toutefois soin de maintenir leur "garde manger" vivant en attaquant les organes vitaux qu'à la fin de leur développement.



## Actualités

Le site internet fait "peau neuve" !

Suite aux nombreux changements survenus récemment pour l'association, notamment le territoire d'action, le recrutement de plusieurs chargés de mission, les nouvelles démarches menées, etc., il a été décidé de retravailler le site internet en conséquence.

Nous vous invitons à le consulter pour découvrir l'ensemble des informations que nous avons ajoutées. Pour cela, il vous suffit d'aller sur [www.naturagora.fr](http://www.naturagora.fr) et de cliquer sur l'onglet Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie pour faire apparaître le nouveau menu.

N'hésitez pas à nous donner votre avis ou nous faire des suggestions d'amélioration, nous avons la volonté de répondre au mieux à vos attentes avec ce support numérique.



Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie,  
association pour la défense des chemins ruraux des Hauts de France  
1, chemin du Pont de la Planche  
02 000 BARENTON-BUGNY  
Tél: 06-38-10-04-85 / Fax : 03-23-79-44-73  
Mail : [cheminsnppicardie@naturagora.fr](mailto:cheminsnppicardie@naturagora.fr)  
Site internet : [www.naturagora.fr](http://www.naturagora.fr)

## Le Portrait

Daniel PIPART,  
vice-président



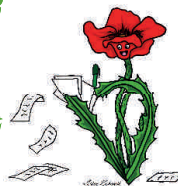
Daniel est à l'origine de la création de Chemins de Picardie en 2004, avec Dominique MOLET. Depuis, il a suivi l'association, notamment lors de sa grande évolution à l'échelle des Hauts de France. Il a toujours une place au Conseil d'Administration de l'association afin de pouvoir apporter sa contribution et ses connaissances pointues en terme de randonnée pédestre, notamment par sa fonction de Président délégué au sein du Comité des Hauts de France.

## Dans le prochain numéro...

**Dossier :** Les actions sur les chemins pour les beaux jours

**Rubrique juridique :** qui fait quoi ?!

**Rencontres sur les chemins :** Le lierre terrestre, petit mais costaud!



Avec le soutien financier de :



Le recensement des chemins ruraux est cofinancé par le FEDER



Crédits photo : Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie sauf indications contraires sur les photos

Rédaction, conception, réalisation : Mylène ESCHEMANN